

**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2017-212  
S - 05-2017 - BE - - - - -

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 02/02/2017

N° 05/2017



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S.,  
BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs.  
GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D,  
LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P,  
MAJEAU S, ROBERT M.

Excusés : Mme BOULOUMOU MC, Mrs. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J.,  
GACHET P.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Présents : 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

**CONVENTION : ASSOCIATION LE SAS.**

Après avoir entendu une présentation générale de cette association par Madame Virginie BOUVARD – Directrice, et de ses missions au travers des chantiers d'insertion,

Après avoir rappelé l'intervention de Monsieur Patrick MACHEFERT, Maire de Soullignottes, qui au cours du dernier conseil communautaire du 23 novembre 2016 avait porté témoignage des travaux de cette association sur sa commune,

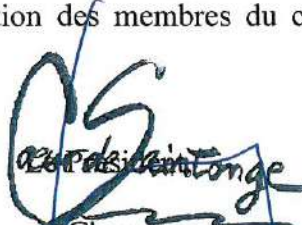
Après avoir rappelé la volonté de la Communauté de Communes d'accompagner des actions d'insertion auprès des publics fragiles,

Après avoir rappelé notre accompagnement auprès d'AI 17, de Saint fiacre, de SOLCANPO, Monsieur le Président propose aux élus de mettre en place une expérimentation sur 6 mois pour accompagner des chantiers qui pourraient être engagés sur les communes de Nieul les Saintes, Les Essards, Saint Sulpice d'Arnoult et terminer la mission en cours sur Soullignottes,

Monsieur le Président soumet la signature d'une convention avec la dite association, et l'ouverture de crédits à hauteur de 30 000 euros à l'approbation des membres du conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité,

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

  
Charente-Arnoult  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT-PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE





**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S.,  
BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs.  
GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D,  
LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P,  
MAJEAU S, ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J.,  
GACHET P.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Présents : 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

**TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE.**

Après avoir rappelé que le Secteur Jeunesse (SEC'J) est intégré à compter du 1<sup>er</sup> janvier au sein de la Communauté de Communes, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de délibérer sur la tarification mise en place, et, à cet effet soumet au vote le tableau annexé à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,



Le Président,  
  
Charente-Arnault  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD

**TARIFS SECTEUR JEUNESSE ANNEE 2017**

	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF* 2 de 761€ à + de 100€	Non allocataire CAF (MSA, Banque de France)	HORS CDC
<b>DROIT D'ACCES AU SERVICE</b>					
Annuel et par famille		5,10 €	5,20 €	5,30 €	5,50 €
De septembre à décembre		3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €
<b>ACTIVITES</b>					
En 1/2 journée sans activités payantes	2 €				
En 1/2 journée avec activités payantes	3 €				
Avec repas	5 €				
Spécifiques (Laser-game, karting...)	10 €				
<b>STAGES</b>					
1/2 journée	5 €				
<b>SOIREES</b>					
Sans repas avec ou sans activités payantes	2 €				
Avec repas sans activités payantes	4 €				
Avec repas avec activités payantes	6 €				
<b>JOURNEES</b>					
Festivals, visites, sorties	5 €				
Parcs d'attractions		10 €	15 €	20 €	25 €
<b>SUPPLEMENTS**</b>					
Supplément 1	2 €				
Supplément 2	3 €				
supplément 3	5 €				
<b>SEJOURS (à partir de 6 jours)</b>					
Vacances scolaires (été, printemps, toussaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300 €	350 €	400 €
<b>MINI SEJOURS (jusqu'à 5 jours)</b>					
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170 €	200 €	230 €
Autres		70 €	100 €	130 €	160 €
<b>SEJOUR HIVER (à partir de 6 jours- ski et autres)</b>					
QF1 de 0€ à 300€	200,00 €				
QF2 de 301€ à 500€	225,00 €				
QF3 de 501€ à 760€	250,00 €				
QF4 de 761€ à 100€	275,00 €				
QF5 + de 1000€	300,00 €				
Non allocataire	350,00 €				
Hors CDC	400,00 €				

BP 23 Place Eugène Bézier

\* QF = Quotient Familial

17250 SAINT PORCHAIRE

\*\*Déterminé suivant le niveau de prestation proposé



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S.,  
BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs.  
GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D,  
LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAUP, GAILLOT J.P, VIDAL P,  
MAJEAU S, ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J.,  
GACHET P.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Présents : 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

**AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET.**

Le vote du Budget Principal étant prévu lors du conseil communautaire d'avril, M Le Président propose de délibérer avant budget sur les mandatements suivants :

Renouvellement partiel parc informatique : Article 2183-42 – SOLURIS : 7 247,04 €  
Acquisition logiciel service Secteur Jeunesse : Article 2183-42 – AIGA : 2 758 €

**Adopté à l'unanimité**

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 241700517 - 2017012 S-08-2017-DE-----
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : 02/02/2017

Le Président,  
  
 Charente-Arnoult  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 BP 23  
 17250 SAINT PORCHAIRE  
 Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S.,  
BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs.  
GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D,  
LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P,  
MAJEAU S, ROBERT M.

Excusées : Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J.,  
GACHET P.

Date de la convocation : 17 janvier 2017

Présents : 28

Secrétaire de séance : David RAFFE.

**COTISATION C.A.U.E. 2017.**

Après avoir rappelé les missions du CAUE auprès de notre Communauté de Communes :

- ✓ Promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale,
- ✓ Information et conseils divers auprès des porteurs de projets par une permanence dans nos locaux tous les 2 mois,
- ✓ Assistance et rôle de conseil auprès du service urbanisme de la CDC,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler notre adhésion pour 2017 et de valider notre cotisation pour un montant de 1 704 euros.

**Adopté à l'unanimité**

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,



Le Président,  
  
Charente-Arnault  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD.







**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 17 H 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,  
Mmes., TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C, ANDRÉ L, Mrs. GANDAUBER G., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D, LUTARD J., BERNARD D., RAFFE D., BACHEREAU P, GAILLOT J.P, VIDAL P, MAJEAU S, ROBERT M.  
Excusées : Mme BOULOUMOU MC, M. DOUBLET, GAILLARD, MICHAUD J., GACHET P.  
Date de la convocation : 17 janvier 2017  
Présents : 28  
Secrétaire de séance : David RAFFE.


**PROJET EV92 :**

Après avoir entendu la présentation par Sébastien POCH du projet de l'Eurovéloroute n°92 sur notre territoire,  
Après avoir souligné l'enjeu touristique et économique majeur pour notre Communauté de Communes fort d'un potentiel de 75 000 touristes par an et l'intérêt de travailler sur « l'accueil à vélo »,  
Après avoir rappelé la particularité des financements (notamment Leader/CRDD), qui associeront les Conseils Départementaux, la Région Nouvelle Aquitaine et les EPCI,  
Après avoir informé les membres du Conseil Communautaire que le Département compte être partenaire, dans le cadre de son schéma départemental, pour les boucles de randonnées (2 par EPCI) qui pourraient être raccordées à la Eurovéloroute 92,  
Après que Monsieur Machefert, Vice-Président en charge des infrastructures de la CDC, ait informé également le Conseil que la société qui a équipé notre territoire de bornes de recharges électriques pour les véhicules, s'est proposé de réfléchir à l'installation de bornes pour les vélos électriques.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation pour signer l'ensemble des documents administratifs et actes concernant le projet EV92, de déposer toutes demandes de subventions éligibles à cette opération et d'inscrire les crédits aux budgets.

**Adopté à l'unanimité**

A Saint-Porchaire, le 25 janvier 2017,

Le Président  
  
Charente-Arnoult  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
Sylvain BARREAUD

